



Publication le 14 FEV. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2019-02

L'an **deux mille dix-neuf**, le **cinq Février**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **28 janvier 2019**

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE jusqu'à 20 h, M. SAGET, M. FICHOT, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, M. BENEDIT jusqu'à 19 h 15, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avait donné procuration : M. DAMBRINE à Mme ALTMAN à partir de 20 h, Mme VATAN à M. MARCONNET, Mme POIRIER à M. MORAND, Mme MARCEL à M. SAGET, Mme GRAILLOT à M. LECHER, M. BENEDIT à partir de 19 h 15 à Mme DESABRE.

Madame DUCOURTIOUX a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET : GENDARMERIE – DELIBERATION DE PRINCIPE FIXANT LE CADRE JURIDIQUE DE L'OPERATION

Monsieur Friaud Premier Adjoint, expose que soucieux de maintenir les forces de la Gendarmerie Nationale sur son territoire, de consolider leurs places dans les années à venir et d'améliorer, à son niveau, les conditions d'exécution des missions de sécurité publique, tout en veillant à la qualité de l'hébergement des militaires de la gendarmerie et de leurs familles, la ville a témoigné depuis plusieurs années, de sa volonté de construire une nouvelle caserne de gendarmerie.

Dans le cadre des discussions engagées avec le groupement de gendarmerie et le Ministère de l'Intérieur autour du projet de construction de cette nouvelle gendarmerie, la procédure se poursuit et afin de faire agréer définitivement le terrain retenu auprès de l'administration centrale de la gendarmerie nationale, il est nécessaire de prendre une **délibération de principe** qui définisse le cadre juridique de cette opération en visant notamment le paragraphe obligatoire suivant :

Mairie
54 avenue de la République
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

" Conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993 (J.O. du 31 janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de 6% :

- soit du montant des coûts plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie (à titre indicatif, ce montant s'établit au 21/09/2018 à 3.070.926,00 €, soit 15,66 unités-logements à 196.100,00 €) ;

- soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts-plafonds ci-dessus".

Ce dossier a été examiné en Commission des Finances du 28 janvier dernier.

Aussi, Monsieur Friaud propose d'approuver cette délibération de principe.

Adopté par 27 voix pour et 2 abstentions.

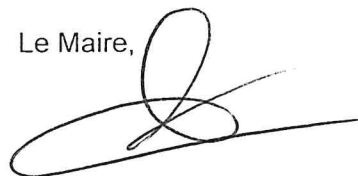
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 5 Février 2019

Le Maire,



Isabelle BONNICEL

